



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°08 de la Commission des Règlements
Délibération Electronique

Réunion du :	Jeudi 23 mai 2024
A :	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Patrice ANTHONIOZ ; Robert PRICAZ et Michel RENAUD,

1. CONTROLE DES SUSPENDUS

Match n°28144256

Coupe du Département/Crédit Mutuel U15 : Bresse Jura Foot - RC Lons, du 18 mai 2024

- ✓ **Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.**

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur du RC Lons sanctionné par la commission de discipline de 1 match ferme suite à 3 avertissements à compter du 13 mai 2024, a participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe U15,

La commission,

- ✓ Dit le joueur non qualifié pour participer au match.
- ✓ Inflige à RC Lons l'amende réglementaire de 80€ pour participation d'un joueur suspendu.
- ✓ Donne match perdu par pénalité à RC Lons et qualifie Bresse Jura Foot pour la finale U15.
- ✓ Inflige au joueur du RC Lons un match de suspension ferme à compter du lundi 3 juin 2024.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club du RC Lons par mail recommandé.

La Commission transmet le dossier à la Commission des Jeunes.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président